



LE DÉPARTEMENT

Contrat de filière Forêt-Bois 2024-2027

Mesure 4.1 - Sensibiliser à la gestion forestière et promouvoir la filière bois de Savoie (Fct/Invnt)

Cette mesure s'inscrit dans l'orientation 4 du contrat de filière Forêt-Bois « Sensibiliser et impliquer le public sur les questions forestières, la filière bois et l'usage du bois local ».

Objectifs

- Sensibiliser le grand-public à la sylviculture et la gestion forestière durable des forêts,
- Sensibiliser le grand public à la multifonctionnalité de la forêt,
- Sensibiliser le grand public aux grands enjeux forestiers, notamment climatiques,
- Valoriser auprès du grand-public l'utilisation du bois local et les métiers liés.

Bénéficiaires

- Communes, EPCI, syndicats mixtes
- Associations
- Organismes professionnels

Dépenses éligibles

- Fonctionnement - dépenses liées à l'organisation de manifestations ou d'évènement de sensibilisation et de promotion de la gestion forestière et de la filière bois
- Investissement –dépenses liées à la création d'outils pédagogiques pérennes s'intégrant dans une démarche globale validée au niveau départemental
- Cette aide n'est pas destinée au financement unique de sorties scolaires ou aux manifestations visant les professionnels. Ces actions pourront éventuellement être intégrées dans une manifestation dédiée principalement au grand public.
- Cette mesure ne pourra pas être sollicitée par des bénéficiaires qui seraient déjà aidés dans le cadre de soutien aux organismes ou d'autres types de financements liés au Département de la Savoie.

Modalités de l'aide

- Fonctionnement :
 - Forfait de 1 500 € TTC pour une manifestation de portée locale
 - Forfait de 3 000 € TTC pour une manifestation de portée départementale
 - Montant d'aide limité à un maximum de 80% des dépenses
- Investissement :
 - 40 % du montant HT des dépenses, dans la limite de l'enveloppe annuelle
 - Plancher du montant d'aide de 1 000 € HT/dossier/demandeur
 - Plafond du montant d'aide de 8 000 € HT/dossier/demandeur

Engagement

- Les outils développés devront rester ouverts et accessibles
- Les organisateurs de manifestations et évènement veilleront à communiquer au mieux sur les évènements à travers les relais de la filière bois, du tourisme et des médias généralistes. Ils informeront le Département des dates et modalités d'inscription.
- Les logos du Département apparaitront sur les documents de communication mis en place.

Dépôt des candidatures

- Le dossier est constitué du formulaire dédié à la mesure accompagné des pièces justificatives indiquée dans le formulaire de demande. Il est à déposer par mail à Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr
- Dès réception du dossier de demande de subvention, un accusé de réception est transmis au demandeur, valant autorisation de démarrer l'opération, sans préjuger de l'attribution ou non d'une subvention.
- Les dépenses ou devis signés avant la date d'accusé de réception du dossier ne sont pas éligibles.

Versement de l'aide

La demande de paiement est à adresser à Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr

Elle comprendra :

- les factures acquittées et un tableau récapitulatif des dépenses ;
- dans le cas de dépenses de fonctionnement, un rapport qualitatif ainsi que quantitatif des actions soutenues (types d'animations organisées, moyens consacrés, nombre de visiteurs, couverture média...).
- Dans le cas de dépenses d'investissement, une présentation illustrée des outils mis en place.

Le montant de l'aide sera proratisé aux dépenses réalisées et sera versée après instruction de la demande de paiement.

Bases réglementaires

- Délibération du Conseil départemental de la Savoie du 21/06/2024 portant sur l'adoption d'une nouvelle stratégie en faveur de la filière forêt-bois sur la période 2024-2027,
- - Délibération du Conseil départemental de la Savoie en date du 21/06/2024 approuvant le dispositif « Sensibiliser à la gestion forestière et promouvoir la filière bois de Savoie »

Service Instructeur

Département de la Savoie - Direction des Politiques Territoriales – Service Affaires Agricoles et Européennes

- Suivi technique du dossier : Fabien Bourhis, chargé de mission forêt-bois ; fabien.bourhis@savoie.fr
- Suivi administratif du dossier : Laurence Bonte - Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr